



---

## Avis public

# Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 5 août 2024, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2024-00020 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément non-conforme à la réglementation d'urbanisme, lequel découle d'un projet de lotissement projeté situé au 136, ave de Venise Est ( lot : 5 107 505 ), soit le lot projeté 6 635 810 au cadastre du Québec .
- La présente dérogation a pour but d'autoriser une superficie de lot de 487.5 mc (au lot projeté : 6 635 810), alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 sous la grille des spécifications de la zone Cm-36 prescrit une superficie minimale de lot de 540 mc, permettant ainsi une dérogation de 52.5 mc, le tout tel qu'il appert au plan cadastral préparé par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, daté du 15 mai 2024 et portant le numéro de minute 13204.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 2 août 2024** à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier  
237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec  
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
2 juillet 2024

---

## Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2024-00020 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 2 juillet 2024.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 2 juillet 2024.

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
2 juillet 2024